



**COMMUNE DE  
GENNES**

*Nombre de Conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 9*

*Votants : 11*

*Date de convocation :*

*2/12/2023*

*Date d'affichage :*

*12/12/2023*

**DELIBERATION**

**Le sept décembre deux mille vingt-trois à vingt heures**, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

**Membres présents :** Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

**Membres excusés :** Dominique HENRY, procuration à Anne-Sophie PARRIAUX  
Ludovic JEUNOT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER

**Membres absents :** Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

**Secrétaire de séance :** Michel JANNIN

➤ **231202 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024**

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier des crédits sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Budget principal :

Compte 2121 plantation d'arbres :	500 € (2000 € au BP 2023)
Compte 2128 : Autres agencements et aménagements :	5250 € (21000 € au BP 2023)
Compte 21312 : bâtiments publics :	13 500 € (54000 € au BP 2023)
Compte 21312 : bâtiments scolaires :	2 390 € (9560 € au BP 2023)
Compte 21568 : autre matériel et outillage	1475 € (5900 € au BP 2023)
Compte 21568 : matériel informatique scolaire	2875 € (11500 € au BP 2023)
Compte 21841 : matériel de bureau et mobilier scolaire	<u>1005 € (4020 € au BP 2023)</u>
Total :	26 995 € (107 980 € BP 2023)

Budgets annexes : sans objet

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture